REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/ 51

Travaux sur réseau fibre rue jean Carbon

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 à L2213-6,*

VU *le Code de la Route et notamment l'article R411-9 et R417-10,*

VU *le Code de la Voirie Routière,*

VU *le Code Pénal,*

VU *la demande présentée par Monsieur Alexis GRAJA de la société COTTEL RESEAUX-Dijon, sollicitant une autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux de pose de fourreaux pour la fibre optique au profit de FREE RESEAUX rue jean Carbon du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023.*

CONSIDERANT *que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,*

ARRETE :

ARTICLE 1er –Pour le bon déroulement des travaux, la municipalité autorise COTTEL RESEAUX à occuper le domaine public et effectuer ses travaux de pose de fourreaux de fibre optique rue jean Carbon *du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023*

ARTICLE 2 - En cas d'urgence, la rue doit pouvoir être libérée rapidement pour faciliter l'intervention des véhicules de secours.

ARTICLE 3 - La mise en place de la signalisation réglementaire est effectuée COTTEL RESEAUX.

ARTICLE 4 - Le bénéficiaire veille à ne pas faire obstacle à la libre circulation des piétons et des véhicules.

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès–verbal et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bourbonne les Bains

- Madame la Responsable des Services Techniques

- Monsieur Alexis GRAJA

A Bourbonne les Bains, le 19 mai 2023

Le Maire,

MAIRIE de BOURBONNE-LES-BAINS (Haute-Marne)

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication